



- P 2 **Edito**  
par Juliette Fano
- P 3 > 5 **Actualités**  
SICA Abattoir de Tarascon //  
Marque "L'agneau des bergers  
de Provence" // SYMADREM
- P 6 > 7 **GDS 13**  
La santé animale au service  
des élevages
- P 8 > 10 **Conseil stratégique**  
à l'utilisation des  
produits phyto-  
pharmaceutiques
- P 11 **Annonces**



**C**hers collègues éleveurs, après un hiver plutôt clément pour nos cheptels, ce printemps pluvieux a rendu la première récolte de fourrages difficile mais abondante. Nos parcours en collines ont aussi bien profité des pluies et devraient nous assurer de belles journées de pâturage riches et productives.

La période des déclarations de surfaces 2023 s'est terminée le 15 mai dernier, avec cette année une nouvelle programmation qui a vu le jour. Comme toujours, cette nouvelle déclaration s'est accompagnée de nouvelles contraintes administratives mais également de restrictions.

Restriction budgétaire d'abord avec une diminution des enveloppes du second pilier qui a largement contribué à la limitation des montants des plafonds de nos MAE. Le montant des MAE reste indécent ! Comment peut-on demander aux éleveurs des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement, sans reconnaître la valeur de leurs efforts ? Nos trésoreries ont, comme pour l'ensemble de nos collègues agriculteurs, subi une coupe franche due à la crise du Covid. Nous n'avons pas les moyens de voir une partie de nos aides PAC se réduire alors qu'elles assurent aujourd'hui l'équilibre financier de nos entreprises !

Restriction règlementaire ensuite avec des nouvelles règles d'accès aux aides complètement déconnectées des réalités du terrain ! Comment devons-nous interpréter ce renforcement des contraintes ? Entre toujours plus d'efforts exigés de la part des éleveurs et plus d'élevage du tout, il n'y a qu'un pas. Attention à ne pas faire chuter une filière au sein de laquelle sont certes encore perceptibles des valeurs qui se perdent telles que la passion du métier ou la solidarité mais qui évolue sur une ligne de crête plus qu'étroite...

Ce message, nous le portons très régulièrement auprès des instances dirigeantes. Pour contester, argumenter et rappeler que l'agriculture n'est pas un « jouet » entre les mains de la bureaucratie mais un bien commun, aux bienfaits inestimables, avec au premier rang celui de nourrir la planète !



**Juliette Fano**

*Présidente de Bovin13*



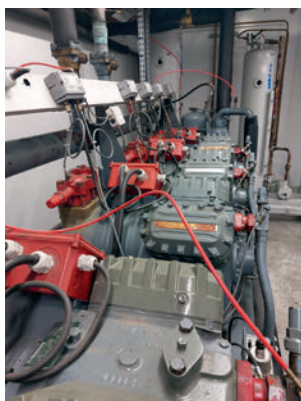
# SICA ABATTOIR DE TARASCON

*Innovation*



## *Innover pour réduire les charges d'énergie!*

*Les éleveurs des Bouches-du-Rhône, à la tête de l'abattoir de Tarascon, n'hésitent pas à user d'inventivité pour maintenir une structure d'abattage compétitive, au service de la filière élevage locale.*



Depuis l'augmentation spectaculaire des coûts de l'énergie, la **SICA ABATTOIR DE TARASCON** a recherché des **solutions alternatives**.

Dans ce cadre, l'entreprise **BOOSTERM** vient de finaliser l'installation d'un **récupérateur de chaleur** qui consiste à exploiter la totalité de la chaleur de condensation dégagée par le système frigorifique.

Cela permet de chauffer très rapidement de l'eau et d'assurer une température minimum de 55°C, même dans des conditions difficiles, en une seule passe dans l'échangeur.

D'un point de vue technique, le fluide frigorigène et l'eau circulent en contre-sens dans un échangeur de chaleur à plaques.



*Avec cet investissement, la SICA Abattoir de Tarascon va **réduire en année N+1** (après amortissement de l'investissement) **de 90% son poste de chauffage de l'eau** qui représente un poste de charge important dans un abattoir.*

Encore une fois, nos éleveurs se montrent à la hauteur de leurs ambitions !



# Marque commerciale "L'Agneau des Bergers de Provence"

La Provence, célèbre pour ses paysages pittoresques, son climat ensoleillé et sa riche tradition pastorale, est en train d'assister à l'émergence d'une **marque commerciale ovine unique** en son genre : "L'Agneau des Bergers de Provence". Cette marque met en avant le savoir-faire ancestral des bergers provençaux, la qualité exceptionnelle de leur élevage et le respect de l'environnement.



### ▶ UN HÉRITAGE PASTORAL

Depuis des siècles, les bergers de Provence ont élevé des troupeaux d'ovins en harmonie avec la nature environnante. Leurs pratiques traditionnelles incluent la transhumance, le pâturage extensif et l'alimentation naturelle des animaux. L'Agneau des Bergers de Provence se veut le reflet de cet héritage pastoral, en mettant en avant des **produits issus d'élevages respectueux du bien-être animal** et de l'**équilibre écologique**.

### ▶ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'environnement, "L'Agneau des Bergers de Provence" encouragera les pratiques durables et respectueuses de la biodiversité. Les éleveurs s'efforceront de préserver les écosystèmes naturels et de minimiser leur impact sur l'environnement. La marque encouragera également l'utilisation responsable des ressources.

### ▶ VALORISATION DES ÉLEVEURS ET DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

"L'Agneau des Bergers de Provence" met un point d'honneur à valoriser les éleveurs du département et à préserver les savoir-faire locaux. En soutenant cette marque, les consommateurs contribueront à maintenir une activité économique essentielle pour les zones rurales de Provence, tout en préservant un patrimoine culturel et traditionnel unique.

### ▶ CONCLUSION

"L'Agneau des Bergers de Provence" est une marque commerciale ovine en cours de création qui vise à **mettre en valeur l'héritage pastoral** et le **savoir-faire des bergers provençaux**. En se concentrant sur la qualité, le respect de l'environnement et la préservation des traditions locales.



# SYMADREM : appel a candidatures pour l'entretien des digues du Rhône, par du pâturage, va arriver prochainement

COMMUNE DE :

**BEUCAIRE - FOURQUES - SAINT GILLES - VAUVERT - TARASCON - ARLES  
LES SAINTES MARIE DE LA MER - SALIN DE GIRAUD - PORT ST LOUIS DU RHÔNE**



## ▶ CONTEXTE

Actuellement, le SYMADREM procède à l'entretien de la végétation sur les systèmes d'endiguement par du fauchage mécanique trois fois par an. L'entretien mécanique ne semble plus être la seule façon d'entretenir les ouvrages de protection pour des raisons écologiques et économiques. D'autres méthodes existent comme le **pâturage**.

Aussi, le SYMADREM souhaite mettre en place un entretien par pâturage sur les digues du Rhône et sur l'ensemble des parcelles qu'il a en gestion pour gérer et contenir la végétation herbacée. Dans ce cadre, le SYMADREM a sollicité l'appui technique des **Chambres d'agriculture** du **Gard** et des **Bouches-du-Rhône** dans cette mise en œuvre.

## ▶ PROCÉDURE DE SÉLECTION ET OBJET

**Procédure de sélection** préalable d'exploitants agricoles en vue d'un éco pâturage sur les digues du Rhône et sur l'ensemble des parcelles gérées par le SYMADREM.

**Mise à disposition d'herbage** appartenant ou géré par le SYMADREM pour le maintien d'un couvert herbacé par pâture de la végétation par des petits ruminants exclusivement, et ce, du mois de janvier à juin.

## ▶ CADRE JURIDIQUE

Un **prêt à usage** (gratuit) sera signé entre les exploitants et le SYMADREM.

Il aura une durée de 6 ans, renouvelable (sauf pour certains lots). L'appel à candidature devrait être présenté d'ici peu aux éleveurs.

## CARTE DE PRÉSENTATION DES DIGUES CONCERNÉES

Syndicat Mixte Interrégional  
d'Aménagement  
**SYMADREM**  
des Digues du Delta  
du Rhône et de la Mer



# LA SANTÉ ANIMALE AU GDS

## ➤ A L'ÉCOUTE DES ÉLEVAGES

pour proposer des programmes  
sanitaires adaptés

## ➤ RECONNUE D'INTÉRÊT COLLECTIF

Association  
**NON-LUCRATIVE**

Fondements du  
groupement d'éleveurs :  
**SOLIDARITÉ, MUTUALISME,  
ÉQUITÉ ET INDÉPENDANCE**

## ➤ ACCOMPAGNEMENT, FORMATIONS ET CONSEILS

de prévention ou  
d'assainissement de  
maladies, en lien avec  
votre vétérinaire

## ➤ REPRÉSENTATION DE L'INTÉRÊT DES ÉLEVEURS, DES SPÉCIFICITÉS LOCALES ET NÉGOCIATIONS

au niveau départemental,  
régional et national



540 ADH

**L'ACT**  
**SANIT**  
**ense**



**GDS DES BOUCS**

**QUELLES SONT  
DE VOTRE GR**

Le GDS reste la courroie de di  
de notre département. De no  
disposition pour vous facilit



# SERVICE DES ÉLEVAGES

# 13\*

ADHÉRENTS  
DISTRIBUTION  
SANITAIRE  
COMPLÈTE

GDS  
Ardennes-du-Rhône

ARDENNES-DU-RHÔNE

LES MISSIONS  
DU GROUPEMENT ?

La distribution du réseau sanitaire  
et nombreux services sont à votre  
disposition pour vous aider à accomplir  
votre tâche dans vos élevages.

## ➤ PROGRAMME SANITAIRE AMBITIEUX

GDS13/CD13/LDA13

Aides financières aux analyses,  
interventions vétérinaires et à  
des investissements

## ➤ PARC MATÉRIELS À DISPOSITION des adhérents GDS13 et INNOVATIONS PERFORMANTES

## ➤ GESTION, POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT / DDPP, DES PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES

Vote des éleveurs en CA  
de récupérer ce suivi à partir  
de 2012

## ➤ PIVOT CENTRAL

des collaborations  
avec l'ensemble des  
acteurs de la santé animale

\*Association créée par les éleveurs en 1965



Stratégie



## CONSEIL STRATÉGIQUE à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont entrés en vigueur la séparation des activités de vente et de conseil des produits phytopharmaceutiques, et la mise en place des conseils stratégiques pour les exploitations agricoles et conseils spécifiques, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.*



### ▶ QU'EST-CE QU'UN CONSEIL STRATÉGIQUE POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ?

Ce conseil individualisé à chaque exploitation est **obligatoire** et permet aux agriculteurs d'améliorer leurs stratégies de gestion des bio agresseurs.

Il consiste en un diagnostic d'exploitation (*caractéristiques, systèmes de culture, enjeux environnementaux et sanitaires*), à partir duquel sera proposé un plan d'action avec des leviers adaptés pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse, tout en maintenant la viabilité de l'exploitation.

### ▶ QUI RÉALISE LES CONSEILS STRATÉGIQUES ?

Seules les entreprises agréées pour la réalisation d'un conseil phytosanitaire et donc indépendantes de la vente de produits pourront réaliser ces conseils.

### ▶ QUELLES OBLIGATIONS POUR LES AGRICULTEURS ?

Les exploitations agricoles utilisant des produits phytopharmaceutiques doivent faire réaliser deux conseils stratégiques à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par période de 5 ans. Ces deux conseils doivent être espacés de 2 ans au minimum, et de 3 ans au maximum. De fait, toute exploitation agricole devra avoir reçu un premier **conseil stratégique** à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques **avant le 31 décembre 2023**.



# SOUTENIR CEUX QUI FONT L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

L'INSTALLATION by   
Des nouvelles conditions avantageuses pour  
le financement, l'assurance, les placements...



By = par. Offre réservée aux adhérents au syndicat Jeunes Agriculteurs, personnes physiques majeures ou morales agissant pour des besoins professionnels, et exerçant leur activité professionnelle depuis moins de 2 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)). L'offre Installation by CA est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale de votre lieu d'installation pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au XXXX/XXXX, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, préteur. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur [mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole.

## CONSEIL STRATÉGIQUE

à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

### ▶ QUELLES EXCEPTIONS ?

Il n'est exigé qu'un seul conseil stratégique sur 5 ans pour les exploitations répondant au critère suivant :

- ▶ Surface en arboriculture + viticulture + horticulture + maraîchage < 2ha et SAU des autres cultures < 10ha

**Aucun conseil stratégique** n'est exigé si :

- ▶ Utilisation exclusive de produits de bio contrôle, ou de produits composés de substances de base ou de substances à faible risque, ou de produits prescrits par les autorités compétentes dans le cadre de lutttes obligatoires (*ex : cicadelle de la flavescence dorée de la vigne*)

**OU** 100% de la SAU en agriculture biologique ou en conversion

**OU** 100% de la SAU en HVE3

### ▶ QUELLES CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RÉALISATION DES CONSEILS STRATÉGIQUES ?

**Le renouvellement du Certiphyto du décideur sera impossible** avec toutes les conséquences en termes d'achat et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dans le cadre d'une période de transition (2021-2026), les règles suivantes s'appliquent :

- ▶ aucun conseil stratégique n'est obligatoire si le renouvellement du Certiphyto intervient en 2021, 2022 ou 2023 ;
- ▶ un conseil stratégique est obligatoire si le renouvellement intervient en 2024 ou 2025 ;
- ▶ deux conseils stratégiques sont obligatoires si le renouvellement intervient à partir de 2026.

**PRENEZ LES DEVANTS !**

CONTACT  
CHAMBRE D'AGRICULTURE 13

Maximilien LLORCA  
06 33 11 56 02





## EMPLOI

- ✔ Berger : cherche emploi libre immédiatement.  
☎ 06 85 47 87 07
- ✔ Eleveur berger cherche place hivernage 400 brebis. Étudie toutes propositions.  
☎ 06 28 19 68 45
- ✔ Stagiaire du Merle cherche travail pour se faire de l'expérience le week-end auprès d'ovins.  
☎ 06 29 46 41 64
- ✔ Couple d'éleveur berger cherche entre 30 et 40 hectares de prés avec ou sans bergerie, pour l'automne et hiver 2023.  
☎ Cécile et Sébastien | 06 62 60 29 78

## SEMENCES

- ✔ Vends graines luzerne.  
☎ 04 90 90 79 19 / 06 15 17 38 97
- ✔ La bergerie sylvestre vend graines de luzerne triées 4€ le kg.  
☎ 06 14 94 21 28
- ✔ Vend graines sainfoin.  
☎ 06 78 40 03 37
- ✔ A vendre : graines de luzerne.  
☎ 04 90 43 51 62
- ✔ Cherche aplatisseur à graines.  
☎ 06 42 37 37 69 | M. Camaret

## ATTAQUE DE LOUP DEMANDE DE CONSTATS

- ✔ **DDTM13** : 06 15 46 28 13 ou ddtm-pastoralisme@bouches-du-rhone.gouv.fr
- ✔ **CERPAM** : Anouk Courtial, responsable du programme MAPLOUP : acourtial@cerpam.fr - 06.11.65.27.29



## DIVERS

- ✔ Vente de carottes déclassées pour animaux (ovins, caprins, bovins, équidés). Plusieurs conditionnements : 7€ les 10kg / 25€ les 60kg / 75€ les 300kg / 240€ la Tonne. Prix dégressif selon quantité.  
☎ 06 41 05 55 65 | 06 67 72 18 38
- ✔ Cherche agnelles ou brebis, toutes races + chercheurs chien de berger déjà démarré.  
☎ 06 21 44 19 88 |  
06 81 05 25 82



# Les 12<sup>es</sup> Rencontres du Fromage Fermier

Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur

Mardi 17 octobre 2023

à partir de 9h30

Lycée Agricole de Carmejane

Le Chaffaut - 04



Renseignements

Tél : 06 46 00 69 11



Echanger



S'informer



Débattre

## PROGRAMME PREVISIONNEL

Deux ateliers au choix : un le matin et l'autre l'après-midi

**10h30**

Atelier 1 : Recherche d'identification du défaut « graisseux » en technologie lactique : germes et contexte d'apparition

**OU**

Atelier 2 : Etude du report de l'affinage des fromages PNC de vache, chèvre et brebis, sous-vide et à basse température

**14h00**

Atelier 1 : Résultats de deux années de travaux sur la valorisation des chevreaux

**OU**

Atelier 2 : Maîtriser l'égouttage des fromages lactiques de brebis

**OU**

Atelier 3 : Le fumage des fromages

Rencontres organisées par la Maison Régionale de l'Élevage,

avec le concours technique de l'EPL de Carmejane, les Chambres d'Agriculture PACA, Actalia Carmejane, l'Institut de l'Élevage, les Syndicats caprins et fromagers fermiers de PACA, Brebis Lait Provence

Avec le soutien financier



Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 46	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 46 06 78 20 02 46	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Coralie BOYER, Juliette FANO, Luc BOURGEOIS. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Naïs PICARELLI. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon, Eric BELLEAU. Photo de couverture : Eric Belleau. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.